

40 place de la Mairie 01200 ÉLOISE, Haute-Savoie

Tél: 04 50 48 30 06 mairie@eloise.fr www.eloise.fr

# PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du 04/04/2023

Fermeture de la séance : 20h15

<u>PRESENTS</u>: D. CLERC, M. CURTENAZ, J.C. GODARD, P. CHAILLOU, E. CASENOVE, P. MESSERLI, Y. LEGER, P. PITHIOUD, A. BERTRAND, B. GARCIA, C. BORGEAT, P. CASAZZA, N. AUDET, V. BERTHIER, F. BACHMANN.

## ABSENTS:/

Convocation du 29.03.2023

Ouverture de la séance : 19h00

<u>Secrétaire de séance</u> : Marcelle CURTENAZ <u>Auxiliaire</u> : Vanessa BARBIERI (agent)

### ORDRE DU JOUR:

> Approbation du dernier compte rendu;

- Budget Principal Affectation du résultat 2022;
- > Budget Principal Vote des taux d'impositions des taxes directes locales 2023
- Budget Principal Vote du Budget Primitif 2023
- Budget Principal Attribution des subventions versées aux associations 2023 ;
- Budget Annexe « Eau » Affectation du résultat 2022;
- ▶ Budget Annexe « Eau » Vote du Budget Primitif 2023;
- Questions et informations diverses.

# **APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL:**

Le Maire donne lecture des modifications apportées au Procès-Verbal qui leur a été adressé par mail le 31 mars 2023.

Le compte rendu du 27 mars dernier est adopté à l'unanimité.

# BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT - 2022 : DEL01042023

L'Assemblée Délibérante, après avoir examiné et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ; statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constate que le compte administratif fait apparaître :

## **FONCTIONNEMENT:**

>	Un excédent de l'année 2022 de :	562 653,90 €
>	Un excédent reporté de :	328 786,37 €
>	Intégration excédent - Budget AFR	135,07 €
Soit u	n excédent de fonctionnement cumulé de :	891 575.34 €

# **INVESTISSEMENT:**

>	Un déficit de l'année 2022 de :	362 030,05 €
>	Un excédent reporté de :	1 533 853,58 €
>	Intégration excédent - Budget AFR	7 014,00 €
Soit un excédent d'investissement cumulé de :		1 902 897,63 €
>	Solde des restes à réaliser - dépense :	0,00 €
>	Solde des restes à réaliser - recette :	0,00€
Soit un excédent de financement de :		1 902 897,63 €

Après en avoir débattu, l'Assemblée Délibérante,

## Décide :

• D'AFFECTER le résultat d'investissement et d'exploitation comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCEDENT

o Affectation en réserve en investissement (R1068) :

o Report en fonctionnement (R002) :

450 000,00 €

441 440,27 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022 : EXCEDENT 1 902 897,63 €

Report en investissement au (R001) : 1 902 897,63 €

ADOPTÉ:

A l'unanimité des membres présents et représentés

<u>BUDGET PRINCIPAL - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES - 2023 : DEL02042023</u> Le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux les taux des taxes directes locales applicables sur le territoire de la commune pour l'année 2022 :

Taxe Foncier Bâti: 18,19 %
Taxe Foncier Non Bâti: 39,53 %

Il est précisé que depuis 2020, le taux de Taxe d'Habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI).

Pour mémoire, le dernier taux voté pour la TH était fixé à 8.02%.

Il est proposé de maintenir les taux pour l'année 2023.

# Après avoir débattu, le Conseil Municipal,

#### Décide :

- De FIXER les taux d'impositions pour 2023 comme suit :
  - o Taxe Habitation: 8,02 % o Taxe Foncier Bâti: 18,19 % o Taxe Foncier Non Bâti: 39,53 %
- D'AUTORISER le Maire à signer l'état de notification des taux d'impositions des taxes directes locales pour l'année 2023.

ADOPTÉ :

A l'unanimité des membres présents et représentés

#### BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - 2023 : DEL03042023

Le Maire présente aux membres de l'assemblée les propositions d'ouvertures de crédits pour l'exercice 2023 dont l'équilibre budgétaire est le suivant :

• Fonctionnement:

Recettes: 2 265 881,34 €
 Dépenses: 1742 707,92 €

Suréquilibre constaté : 523 173,42€

Investissement:

o Recettes: 2 355 100,51 € o Dépenses: 1 058 000,00 €

Suréquilibre constaté : 1 297 100.51 €

## L'Assemblée Délibérante, après en avoir débattu,

## Décide :

- D'APPROUVER les montants prévisionnels exposés,
- De VOTER le budget primitif 2023 tel que présenté.

#### ADOPTÉ:

A l'unanimité des membres présents et représentés

# BUDGET PRINCIPAL - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS - 2023 :

DEL04042023

Le Maire donne la parole à Marcelle CURTENAZ, 1<sup>ère</sup> Adjointe en charge de la vie associative, qui présente aux conseillers municipaux le projet de répartition des subventions allouées aux associations au titre de l'année 2023.

	Associations	Localisation	Orientation	2023
	AIKIDOCLUB ELOISE	ELOISE	SPORT	0.00€
	CLUB DE L'AMITIE	ELOISE	ANIMATIONS	2 956.00 €
	HUITIEME FEUX	ELOISE	SPORT/CULTURE	528.00€
ASSOCIATIONS	LE SOU DES ECOLES	ELOISE	ECOLE	1 224.00 €
ELOISIENNES	LES BAMBOUS	ELOISE	SPORT	1 002.00 €
ELUISIEININES	MEMOIRE DE LA SEMINE	ELOISE	CULTURE	839.00€
	STE CHASSE ELOISE	ELOISE	NATURE	706.00€
	TAROT CLUB	ELOISE	CULTURE	361.00€
	TENNIS ELOISE CLUB	ELOISE	SPORT	1 608.00 €

	ASS LA PANTHERE	ELOISE	ECOLE	
COOPERATIVES	COOP SCOLAIRE BONVY	ELOISE	ECOLE	200.00
	COOP SCOLAIRE CHEF-LIEU	ELOISE	ECOLE	220.00 \$
SCOLAIRES	COOP SCOLAIRE LES LIEVRES CE	ELOISE	ECOLE	200.00 \$
5.15 5.15	COOP SCOLAIRE MATERNELLE	ELOISE	ECOLE	190.00 \$
	RESTAURANT DU CŒUR H. Savoie	HAUTE-SAVOIE	AIDE A LA PERSONNE	100.00 €
	MISSION LOCALE DU GENEVOIS	HAUTE-SAVOIE	AIDE A LA PERSONNE JEUNE	100.00 €
	ASS NTLE CROIX GUERRE	NATIONAL	ANCIENS COMBATTANTS	30.00 €
	SOUVENIR FRANCAIS	NATIONAL	ANCIENS COMBATTANTS	50.00 €
	ASS PROTECTION CIVILE	HAUTE-SAVOIE	AUTRE	100.00 €
	ASS EXIL SORGIA FM	VALSERHONE	AUTRE	400.00 €
ASSOCIATIONS	BTP CFA	BOURG EN BRESSE	ECOLE	80.00€
EXTERIEURES	MFR CFA	VULBENS	ECOLE	160.00 €
EXTERIEURES	AMICALE JEUNES POMPIERS SEYSSEL	SEYSSEL	POMPIER	100.00€
	JUDO CLUB	FRANGY	SPORT	40.00€
	TIR SPORTIF SEMINE	SEMINE	SPORT	0.00€
	FOOTBALL CLUB SEMINE	SEMINE	SPORT	560.00€
	SKI CLUB	VALSERHONE	SPORT	320.00€
240-401 x 4	BRASSEURS DES DRAGONS	SEMINE	SOCIAL	100.00€
	YAUTE MUSIC	SEMINE	CULTURE /MUSIQUE	100.00€
DEMANDES	HANDISPORT (DEPARTEMENTAL)	HAUTE-SAVOIE	HANDICAP	100.00€
EXEPTIONNELLES	La Team j'adore ct'ambiance	SEMINE	AIDE A LA PERSONNE	100.00€
LALF HOMNELLES	CLASSE VERTE CP/CE	ELOISE	PROJET ECOLE	1 200.00 €
	T	OTAL		13 674.00 €

Elle précise que cette répartition découle des critères d'attributions et de pondérations fixés par la collectivité et que les crédits budgétaires prévus dans le cadre du budget sont fixés à 14 000€.

L'assemblée délibérante, après avoir entendu l'exposé,

# Décide :

- D'ATTRIBUER aux associations les subventions comme énoncées au titre de l'année 2023,
- De PRECISER que les crédits ont été prévus au budget primitif 2023.

# ADOPTÉ :

A l'unanimité des membres présents et représentés

# BUDGET ANNEXE « EAU » - AFFECTATION DU RESULTAT - 2022 : DEL05042023

L'Assemblée Délibérante, après avoir examiné et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022; statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constate que le compte administratif fait apparaître:

# **FONCTIONNEMENT:**

>	Un excédent de l'année 2022 de :	24 017,84 €
	Un excédent reporté de :	52 980,43 €
Soit un	excédent de fonctionnement cumulé de :	76 998,27 €

# **INVESTISSEMENT:**

<ul><li>Un déficit de l'année 2022 de :</li><li>Un excédent reporté de :</li></ul>	49 863,16 € 236 186,78 €
Soit un excédent d'investissement cumulé de :	286 049,94 €
<ul> <li>Solde des restes à réaliser - dépense :</li> <li>Solde des restes à réaliser - recette :</li> </ul>	0,00 € 0,00 €
Soit un excédent de financement de :	286 049,94 €

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Délibérante,

#### Décide :

• D'AFFECTER le résultat d'investissement et d'exploitation comme suit :

F	RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCEDENT	76 998,27 €
0	Affectation en réserve en investissement (R1068) :	0,00€
0	Report en fonctionnement (R002) :	76 998,27 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022 : EXCEDENT

286 049,94 €

o Report en investissement au (R001) :

286 049,94 €

## ADOPTÉ :

A l'unanimité des membres présents et représentés

# BUDGET ANNEXE « EAU » – VOTE DU BUDGET PRIMITIF - 2023 : DEL06042023

Le Maire présente aux membres de l'assemblée les propositions d'ouvertures de crédits pour l'exercice 2023 dont l'équilibre budgétaire est le suivant :

Equilibré en fonctionnement à : 206 099,51€
Equilibré en investissement à : 333 068,58€

L'Assemblée Délibérante, après en avoir débattu,

# Décide :

D'APPROUVER les montants prévisionnels exposés,

• De VOTER le budget primitif 2023 équilibré en dépenses et en recettes tel que présenté.

#### ADOPTÉ :

A l'unanimité des membres présents et représentés

#### INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES:

# Le Conseil Municipal est informé :

- > Jean-Claude GODARD informe les conseillers que les travaux dans le cimetière ont commencé et qu'approximativement la moitié des tombes sont relevées.
- Elisabeth CASENOVE informe l'assemblée que des réunions d'informations relatives au Plan Climat-Air-Energie territorial (PCAET) ont eu lieu à Frangy. Elle explique que c'est une obligation pour les intercommunalités de mettre en place un plan d'action permettant d'aborder les problématiques air-énergie-climat à l'échelle de leur territoire et qu'afin de répondre à leur obligation la CCUR a fait appel à un cabinet d'étude de Grenoble. Philippe CASAZZA précise que cette obligation s'applique uniquement aux intercommunalités de plus de 20 000 habitants et qu'il s'agit de rédiger un document de cadrage au niveau intercommunal en vue de réduire l'émission des gaz à effet de serre et favoriser les énergies renouvelables.

- Bénédicte GARCIA informe les membres du conseil du projet portée par l'association « Les Bambous » qui souhaiterait organiser le mois octobre rose en 2023. Nicole AUDET précise que l'association « Tennis club » projetait, elle aussi, de mettre en place une action pour le mois octobre rose et qu'il est envisageable que les associations travaillent en collaboration pour la mise en place d'un projet.
- Marcelle CURTENAZ alerte le Conseil Municipal qu'à compter de la rentrée 2023-2024, un enfant en situation de handicap doit faire sa rentrée scolaire. Actuellement, l'accueil de cet enfant ne peut se faire dans les meilleures conditions puisqu'il ne pourra pas avoir accès à la salle de motricité. Des travaux d'aménagement de l'école seront à envisager.
- Marcelle CURTENAZ remercie les conseillers qui se sont rendus disponible pour remplacer l'agent de cantine pendant son absence.

## Calendrier:

- o 05 avril : Réunion du CCAS ;
- o 18 avril : Réunion de la commission communication ;
- 02 juin : Cérémonie de Fête des Mères ;
- 16-17 et 18 juin : CANOPUS Festival à St Germain sur Rhône ;
  21 juin : Fête de la musique ;
- o 13 juillet : Fête nationale à l'espace d'animation :

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 20h15.

Le secrétaire de séance, Marcelle CURTENAZ

Le Maire, Didier CLERC